

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-10-22

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 22^{ième} jour du mois de d'octobre deux mille vingt à treize heures, s'est tenue la séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présent : monsieur le maire JEAN-CÔMELEVESQUE mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : AUBERT TURCOTTE , PAUL-ANDRÉ FILLION, LOUISETTE BÉRUBÉ, GEORGES BARRETTE et SERGE IMBEAULT. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR SÉANCE extraordinaire DU 22 octobre 2020

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adjudication contrat ponceau rang Lafrance
4. Adjudication contrat ponceau rang Barrette
5. Période de question
6. Levée de la séance

Il est constaté que l'avis de convocation a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil, incluant aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance soit à madame la conseillère Julie Potvin

2020-10-201

1. Ouverture de la séance et séance à huis clos et enregistrement audio pour diffusion sur le site;

<https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>

Considérant le décret numéro 1090-2020 du 21 octobre 2020

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence

Considérant que l'arrêté ministériel *décret 689-2020 du 25 juin 2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020*, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance à huis clos

En conséquence, madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Imbeault d'adopter l'ouverture de la séance et que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et diffusée en audio sur le site de la municipalité au : <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>

2020-10-202

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par madame la conseillère Louise Bérubé d'adopter l'ordre du jour.

2020-10-203

3. Adjudication contrat ponceau rang Lafrance

Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyée par Monsieur le conseiller Serge Imbeault que le contrat pour le remplacement de ponceau dans

le rang Lafrance soit octroyé à Les entreprise L. Michaud et fils au montant de 24 102.04\$

2020-10-204

4. Adjudication contrat ponceau rang Barrette

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette que le contrat pour le remplacement de ponceau dans le rang Barette soit octroyé à Les entreprise L. Michaud et fils au montant de 40 135.33\$

2020-10-205

5. Période de question

Aucune question

2020-10-206

6. Levée de l'assemblée.

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de lever la séance.

Jean-Côme Lévesque Maire

Jean-Noël Barriault, Directeur
général et secrétaire-trésorier